Image not found or type unknown

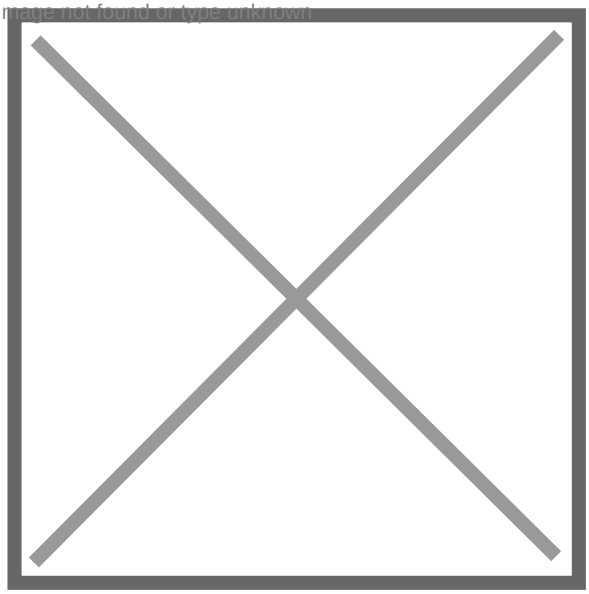

Pension alimentaire suite a une décision de justice

Par **titi51**, le **04/10/2008** à **09:52**

bonjour a tous,
suite a la non conciliation du 02/05/06 mon divorce a été prononcer le 19/03/08 et ma pension a diminuée de 90E prenant effet a la date de la non conciliation et le problème est comment récupéré ce que j'ais trop versé l'huissier me dit que c'est mon ex femme qui décide de la main levée sur la pension.
est-ce normal qu'elle puisse outrepasser une décision de justice?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés